

GREC ANCIEN

ÉPREUVE À OPTION :  
ÉCRIT

VERSION GRECQUE

David-Artur DAIX – Jean YVONNEAU

Cette année, quinze candidats étaient inscrits en grec à l'écrit (tous ont composé), contre dix l'an passé, douze en 2022, et dix en 2021 : il y a donc une augmentation assez nette dont on espère qu'elle ne sera pas ponctuelle.

Sur ces quinze copies, une était excellente, deux autres très bonnes, trois moyennes, trois autres juste au-dessous de la moyenne, et les six dernières d'un niveau insuffisant, en particulier les trois copies les plus faibles. Les notes vont de 03 à 19/20, pour une moyenne qui s'établit à 10,2/20. La meilleure version, sans être parfaite, témoignait d'indéniables qualités et son auteur s'est classé au quatrième rang de l'écrit<sup>1</sup>, ce dont nous nous félicitons.

Le texte proposé était un extrait de la tragédie *Électre* d'Euripide (v. 1055-1085). Dans cette tirade, la fille d'Agamemnon et de Clytemnestre reproche à sa mère et à Hélène d'être responsables des malheurs de sa maison. Comme toujours, la version formait un tout, ce que soulignait sa construction circulaire, les crimes d'Hélène étant dénoncés dans le tout premier et les tout derniers vers et encadrant ceux de sa sœur Clytemnestre. Les candidats pouvaient donc s'appuyer sur le mouvement du texte et sur sa logique interne pour en saisir le sens et la portée. En outre, les trois grands Tragiques étant fort bien traités dans le dictionnaire *Bailly*, certains tours y étaient traduits, tel « πρὶν κεκυρωσθαι σφαγᾶς, EUR. *El.* 1069, avant que le meurtre eût été décidé ».

Pour autant, les mêmes difficultés reviennent d'année en année. Ainsi, beaucoup de candidats n'ont pas su analyser correctement les différentes nuances hypothétiques – répétitions dans le présent (ἦν τι μὴ ζητῆ κακόν) et dans le passé (εἰ μὲν τὰ Τρώων εὐτυχοῖ... εἰ δ' ἦσσαν εἴη) – présentes dans l'extrait. De même, les propositions relatives sont régulièrement maltraitées. Ici, la première ("Ἦτις... ξανθὸν κατόπτρῳ πλόκαμον ἐξήσκεις κόμης) était introduite par un relatif de liaison dont la forme générique, alors même que son antécédent était parfaitement spécifique et désignait Clytemnestre, notait la nature à la fois causale (« puisque toi... ») et hypothétique (« s'il est vrai que toi ») du tour. La seconde (Γυνὴ δ' ἀπόντος ἀνδρὸς ἦτις ἐκ δόμων | ἐς κάλλος ἄσκει), en revanche, qui vient juste après, était purement générique et conditionnelle, même si *Électre* vise encore Clytemnestre derrière cette règle générale. Enfin, la dernière était « ordinaire » et associait un antécédent spécifique (ἄνδρ[α]) et un relatif simple (ὃν Ἑλλάς αὐτῆς εἶλετο στρατηλάτην). À ce propos, il convient de noter que les lettres élidées posent des problèmes aux candidats, qui hésitent au moment de déterminer la forme à rétablir, comme au v. 1073 dans le verbe διάγραφ[α], régulièrement traduit comme une 3<sup>e</sup> personne plutôt que comme une 1<sup>re</sup> personne du singulier. Les contresens dus à des analyses morphologiques erronées sont également légion, entre autres ici διώλεσας compris comme un participe ou, à l'inverse, προτείνουσ[α] interprété comme un indicatif aoriste. Par ailleurs, les constructions étaient souvent émaillées d'hyperbates, figures très fréquentes en poésie, qui ont entraîné d'innombrables fautes dans les copies, par exemple aux v. 1071 (ξανθὸν... πλόκαμον... κόμης),

---

<sup>1</sup> Ce candidat n'a pas retenu le grec comme épreuve orale, ce qui explique que notre rapport ne traite cette année que de l'épreuve écrite.

1072-1073 (Οὐδὲν... εὐπρεπὲς... πρόσωπον<sup>2</sup> et τι... κακόν), 1074 (πασῶν... Ἑλληνίδων), 1081 (ἄνδρ[α]... οὐ κακίον[α]), 1085 (παράδειγμα... εἴσοψίν τ[ε]), etc. Enfin, les candidats ont le plus grand mal à repérer les attributs des compléments d'objet, tel πόσιν au v. 1081 (« tu avais *pour époux* ») ou στρατηλάτην au v. 1082 (« que la Grèce s'était choisi *pour général* »).

Rappelons encore que tout exercice de traduction est une épreuve de français. Outre de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe, nous avons rencontré des phrases qui se contentaient d'accoler des mots trouvés dans le dictionnaire un peu à la façon d'un rébus et perdaient tout sens. Il faut donc soigner l'expression : parfois, ce n'est pas le grec qui n'est pas compris, mais le français qui se comprend mal. En outre, il n'est jamais bon de négliger de traduire certains mots pour tenter d'échapper à des contresens : une omission est une faute sanctionnée durement et mieux vaut prendre un risque et proposer une solution, fût-elle littérale (une seule règle doit être observée : il faut que la phrase française conserve un sens).

Mais ces quelques remarques n'ôtent rien aux mérites des candidats et le jury ne peut que se féliciter des résultats à l'écrit.

---

<sup>2</sup> Du moment que εὐπρεπὲς... πρόσωπον était bien compris, nous avons accepté les traductions dans lesquelles Οὐδὲν était analysé comme un adverbe : « en rien ».